



# FORESTVILLE

URBANISME  
1, 2<sup>e</sup> Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

## AVIS PUBLIC Dérogation mineure n° 2025-02

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire du **13 mai 2025**, à **19 h 00**, qui se tiendra à la salle du conseil située au 1, 2<sup>e</sup> Avenue à Forestville, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

### Identification du site concerné

Lot 5 550 189 situé au 73 rue Verreault

### Nature et effets

De permettre à la requérante de louer des chambres, pour une durée de plus de 30 jours, au sous-sol de sa résidence principale, même si le plafond à une hauteur de 2.13 mètres alors que le paragraphe 5, alinéa 1, de l'article 62 du règlement de zonage n° 2009-236 mentionne 2.44 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal à cette séance.

Donné à Forestville, ce 23 avril 2025.

Original signé et versé aux archives

Lison Huard, greffière adjointe

### **Certificat de publication de l'avis public**

Tel que prévu au règlement # 2019-286 adopté le 13 août 2019 par le conseil municipal, je, Lison Huard, greffière adjointe de la Ville de Forestville, certifie par la présente que j'ai affiché, le 23 avril 2025, le présent avis public concernant la dérogation mineure # 2025-02 sur le site Internet de la Ville de Forestville et aux endroits prévus dans le règlement.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 23 avril 2025

Original signé et versé aux archives

Lison Huard, greffière adjointe